

DECISION DU MAIRE

Référence 2020.00252
Direction en charge Finances et contrôle de gestion
Objet Tarifs 2020 - Affaires Culturelles - Modification et création de tarifs à la boutique du Musée de la Mine - Décision de M. le Maire en date du 08 juin 2020

Affichage	
Notification	

V I S A S

Le Maire de la Ville de Saint-Étienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 1 point I qui permet au Maire d'exercer, par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 74 du Conseil Municipal du 29 avril 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

CONSIDERANT la nécessité de modifier et de créer des tarifs à la boutique du Musée de la Mine,

D E C I D E

Article 1

De **modifier** les tarifs suivants à la boutique :

Articles Mine	Anciens tarifs 2020 en €	Nouveaux tarifs 2020 en €
Porte-clé lampe	6,00	7,80
Lampe à huile Marsault filtre	138,00	158,00
Lampe Marsault MA cuirasse	138,00	158,00

Mini lampe 1486	49,00	58,00
Mini lampe 1186	49,00	58,00
Mini lampe 1796	39,00	43,00
Lampe 950	80,00	92,00
Santon mineur	21,00	29,00
Mug	7,00	8,50
Lampe résine charbon	4,50	6,00
Statue résine	7,00	8,00
Statue berline résine	9,00	13,00
Visionneuse	7,00	8,50
Marque page métal	8,50	10,00

Article 2

De **fixer** les tarifs suivants à la boutique :

Articles Mine	Tarifs 2020 en €
Masque en tissu (à l'unité)	9,00
Masque jetable uniquement pour les visiteurs (à l'unité)	0,95
Bracelet	2,50

Article 3

Les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7062.

Article 4

Les conseillers municipaux seront informés de cette décision sans délai et il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5

Mme le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le

Le Maire

Gaël PERDRIAU